

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES
Extrait du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N°2023_027

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 22	Votants 26
Date de Convocation	Vendredi 22 mars 2024		
Séance du	Vendredi 29 mars 2024		
<p>Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle Démocratie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Maire.</p> <p>Etaient présents : J.Ch. MORICONI — H. BARBAROS – Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – A. CORDERO – G. CASAS – F. PLUJA – D. CREN – C. BALDO – A. BERNARD – A. LOPEZ – J.M. THOBOIS – P. DONOT – E. BREBION – T. RENARD – P. MARECHAUX – M. MARTIN – N. COLELLA – M. SANDRAS-MACH – J. BADIE – P. WADIH – E. MARTIN.</p> <p>Absents excusés ayant donné procuration : C. LEVY à A. CORDERO – A. BAUER à J.Ch. MORICONI – V. GUILLEMIN à C. QUEYRAT – A. LE MOIGNE à F. PLUJA.</p> <p>Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : F. PORTELA.</p> <p>Secrétaire de séance : H.BARBAROS.</p>			

OBJET : Vente de la parcelle cadastrée section AN n°244

Afin de régulariser l'occupation actuelle d'une partie de la parcelle cadastrée AN244, Monsieur le Maire propose la vente de la parcelle cadastrée section AN n°244, préalablement découpée, située rue de la Catalogne à Pollestres (66450), d'une superficie de 156m² (lot C de la division parcellaire) à l'association UNAPEI, représentée par Madame Dominique RUMEAU, demeurant 500 rue Louis Mouillard à PERPIGNAN (66050), pour un montant de 1 200 € suite à l'avis de France Domaine.

Ainsi, il est proposé de céder cette parcelle au prix de 1 200 €.

Le conseil municipal, le Maire entendu, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** la cession de cette parcelle dans les mêmes conditions que celles fixées précédemment ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
 POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire,
Jean-Charles MORICONI.

Mis en ligne le 9/04/2024

REÇU EN PREFECTURE

le 08/04/2024

Application agréée E-legalite.com